

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbain de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Développement du réseau de transport en commun - 3ème phase du tramway -
Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise - Liaison
Bègles station "Lycée VACLAV HAVEL" / Villenave d'Ornon extra rocade -
Dossier définitif du projet - Décision**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Les origines du projet

Le Conseil de Communauté a validé, le 23 juin 2006, un schéma directeur d'amélioration de la desserte en transports en commun qui prévoit, entre autres, l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

Par délibération n°2007/0301, du 27 avril 2007, le Conseil précisait la nature des projets devant être mis à l'étude aux fins d'étendre le réseau de transports en commun.

Il s'agissait d'étudier notamment la desserte en TCSP de Villenave d'Ornon par la ligne de tramway C avec la création d'un parc relais en franchissement de rocade.

Une concertation publique a été lancée par décision communautaire en date du 22 février 2008 (délibération n° 2008/0161).

La concertation s'est déroulée du 1^{er} avril 2008 au 19 juin 2009 inclus.

Son bilan a été approuvé au Conseil de Communauté du 10 juillet 2009, par délibération n°2009/0449.

Puis, le dossier définitif du projet de développement du réseau de transports en commun a été adopté le 6 novembre 2009, par délibération n°2009/0708.

En ce qui concerne l'extension de la ligne C, il a été décidé de prolonger la ligne en mode tramway à partir de la station Terres Neuves à Bègles jusqu'à la rocade sur la commune de Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse et la place Aristide Briand à Villenave d'Ornon.

Par la suite, dans un contexte de pleine urbanisation, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée dans une démarche innovante de production de logements le long des axes structurants de transports en commun.

Cette réflexion urbaine nouvelle a justifié que la Communauté urbaine de Bordeaux relance une concertation sur le projet de prolongement de la ligne C conforme à des objectifs adaptés au regard des nouveaux enjeux découlant des études urbaines réalisées dans le cadre de l'opération « 50 000 logements » en collaboration avec les habitants, les associations, les communes, les commerçants, les entreprises et toutes les personnes intéressées.

Cette concertation publique s'est déroulée du 18 juin 2012 au 14 septembre 2012 inclus

L'analyse des contributions émises à cette occasion a permis de relever un avis majoritairement favorable au tracé du tramway en « contre allée » coté Est de la route de Toulouse et passant au dessus de la rocade par l'avenue des Pyrénées.

Son bilan a été approuvé par délibération n°2012/0733 en date du 26 octobre 2012.

Par la suite, les premiers résultats des études de maîtrise d'œuvre, affinant l'analyse technique des tracés, ont été présentés aux personnes intéressées lors de la réunion publique du 8 juin 2013.

Cette réunion publique a rassemblé une centaine de personnes autour des élus des mairies de Bègles et de Villenave d'Ornon et des services techniques de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il en est principalement ressorti :

- La demande de versement des documents techniques de synthèse sur les sites Internet des deux communes et de la Communauté urbaine de Bordeaux, ainsi que leur tenue à disposition en version papier.
- Une demande d'information plus détaillée de l'impact foncier. Il leur a été indiqué qu'une définition plus précise des emprises foncières à acquérir sera fournie dans le dossier mis à l'enquête publique
- Les élus présents ont rappelé leur préférence pour le tracé du projet tel que proposé ci-après, qui, par ailleurs, était déjà ressorti favorablement du bilan de la concertation
- Un calendrier prévisionnel de l'opération marquant les principales étapes du projet a été présenté, et notamment la décision du choix définitif du tracé qui sera présentée au prochain conseil
- Il a été rappelé qu'une enquête publique sur le tracé ainsi retenu sera ensuite menée à l'automne avec la possibilité offerte au public de s'exprimer à nouveau sur ce projet.

A l'issue de ces démarches de concertation, il convient d'arrêter le dossier définitif du projet d'extension de la ligne C du tramway de Bègles station « Lycée VACLAV HAVEL » jusqu'à Villenave d'Ornon extra rocade dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

2 – Présentation du dossier définitif du projet

Le projet d'extension de la ligne C du tramway se situe sur les communes de Bègles et de Villenave d'Ornon.

Il est proposé d'arrêter un projet de prolongement de 1,4 km environ décomposé comme suit :

Création d'une infrastructure ferroviaire avec l'insertion des autres modes de déplacement implantée à l'Est de la route de Toulouse du terminus station « Lycée VACLAV HAVEL » jusqu'à la rue Aurélie Ducros, en prenant en compte le projet urbain.

Après la rue Aurélie Ducros, la voie nouvelle du tramway traverserait la route de Toulouse longerait cette route de Toulouse coté Ouest jusqu'à la rocade, en passant par la place Aristide Briand.

La ligne C du tramway franchirait la rocade par un ouvrage d'art neuf implanté à l'Ouest et à proximité de l'ouvrage existant.

Cet ouvrage permettrait un passage en voie double tramway et serait dimensionné pour recevoir une piste cyclable bidirectionnelle en encorbellement.

Ensuite le tramway longerait l'avenue des Pyrénées jusqu'à un parc relais (P+R) en superstructure situé au terminus de cette extension au niveau du centre commercial, d'une capacité évolutive avec un minimum d'environ 450 places

La nature et les caractéristiques essentielles du projet proposé constituent les meilleures réponses aux objectifs attendus définis à l'ouverture de la concertation par délibération n° 2012/0305 du 25 mai 2012. Ce projet permet notamment de consolider les pôles d'habitats et d'activités et de rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacement, tant en favorisant la desserte du secteur en transports en commun qu'en garantissant une part aux modes de déplacements doux, via la création de voies cyclables.

3 – Eléments financiers

L'enveloppe envisagée au stade programme est de 52 M€ hors taxe valeur janvier 2012. Le coût de l'opération tel qu'il ressort des études préliminaires finalisées à ce jour est estimé à 58,1 M€ hors taxe (valeur janvier 2013), il comprend les acquisitions foncières, les travaux d'infrastructures, du parc relais en superstructure et de l'ouvrage de franchissement de la rocade, non compris le matériel roulant.

Une incertitude importante existe quant à la valeur du coût foncier ou des coûts liés aux acquisitions et évictions des commerces qui peuvent être fortement atténués dans le cas d'une opération d'accompagnement des relogements des commerces impactés.

Par ailleurs, il n'est pas tenu compte dans cette évaluation d'une potentielle valorisation des délaissés des terrains acquis en intégralité par la Cub mais impactés seulement partiellement par l'emprise du projet tramway.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 300-2,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération n°2012/0733 en date du 26 octobre 2012 approuvant le bilan de la concertation publique,

VU le dossier définitif du projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'opportunité du projet n'est pas remise en cause par le résultat de la concertation et que la nature et les caractéristiques essentielles du projet constituent les meilleures réponses aux objectifs attendus définis à la concertation ;

DECIDE

Article 1 : D'arrêter suite à la concertation, le dossier définitif du projet d'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise entre Bègles station « Lycée VACLAV HAVEL » et Villenave d'Ornon extra rocade, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le document annexé.

Article 2 : De tenir à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté urbaine de Bordeaux, le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

04 JUIL. 2013



M. GÉRARD CHAUSSET



**DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
ET DES INVESTISSEMENTS DE DEPLACEMENT
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE**

Communes de Bègles et de Villenave d'Ornon

**Développement du réseau de transport en commun
3^e phase du tramway – Extension de la ligne c du
tramway de l'agglomération bordelaise**

**Liaison Bègles station «Lycée VACLAV HAVEL» /
Villenave d'Ornon extra rocade**

Dossier définitif du projet

Par délibération n° 2012/0305 en date du 25 mai 2012, le conseil de communauté a décidé d'ouvrir la concertation préalable à l'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise entre Bègles (Terre Sud) et Villenave d'Ornon extra rocade. La concertation publique s'est déroulée du 18 juin 2012 au 14 septembre 2012 inclus, et le bilan a été arrêté par délibération n° 2012/0733 du 26 octobre 2012. L'analyse des contributions émises lors de cette concertation permet de relever un avis majoritairement favorable au tracé du tramway en « contre allée » coté Est de la route de Toulouse en passant au dessus de la rocade par l'avenue des Pyrénées.

Les objectifs poursuivis par le projet étaient les suivants :

Favoriser l'émergence d'une ville de proximité par la structuration des territoires et la consolidation des pôles d'habitat et d'activités situés le long des axes forts de déplacement,

Rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacements en faisant croître la part des transports en commun et des déplacements doux,

Améliorer la desserte du territoire en confortant la solidarité d'agglomération, par le développement d'un réseau de transport en commun attractif et performant,

Permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements, en améliorant les performances du système, contribuant à l'attractivité de l'économie locale.

Présentation du dossier définitif du projet

La Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

Le projet d'extension de la ligne C du tramway se situe sur les communes de Bègles et de Villenave d'Ornon.

La longueur de ce projet est de 1,4 km décomposé comme suit :

Création d'une infrastructure ferroviaire avec l'insertion des autres modes de déplacement implanté à l'Est de la route de Toulouse du terminus « Terre Sud, station Lycée VACLAV HAVEL » jusqu'à la rue Aurélie Ducros, en prenant en compte l'opération « 50 000 logements ».

Après la rue Aurélie Ducros, la voie nouvelle du tramway traverserait la route de Toulouse et la longerait coté Ouest jusqu'à la rocade, en traversant la place Aristide Briand.

La ligne C du tramway franchirait la rocade par un ouvrage d'art neuf implanté à l'Ouest et à proximité de l'ouvrage existant.

Cet ouvrage permettrait un passage en voie double tramway et serait dimensionné pour recevoir une piste cyclable bidirectionnelle en encorbellement.

Ensuite le tramway longerait l'avenue des Pyrénées jusqu'à un parc relais (P+R) en superstructure situé au terminus de cette extension au niveau du centre commercial, d'une capacité évolutive avec un minimum d'environ 450 places

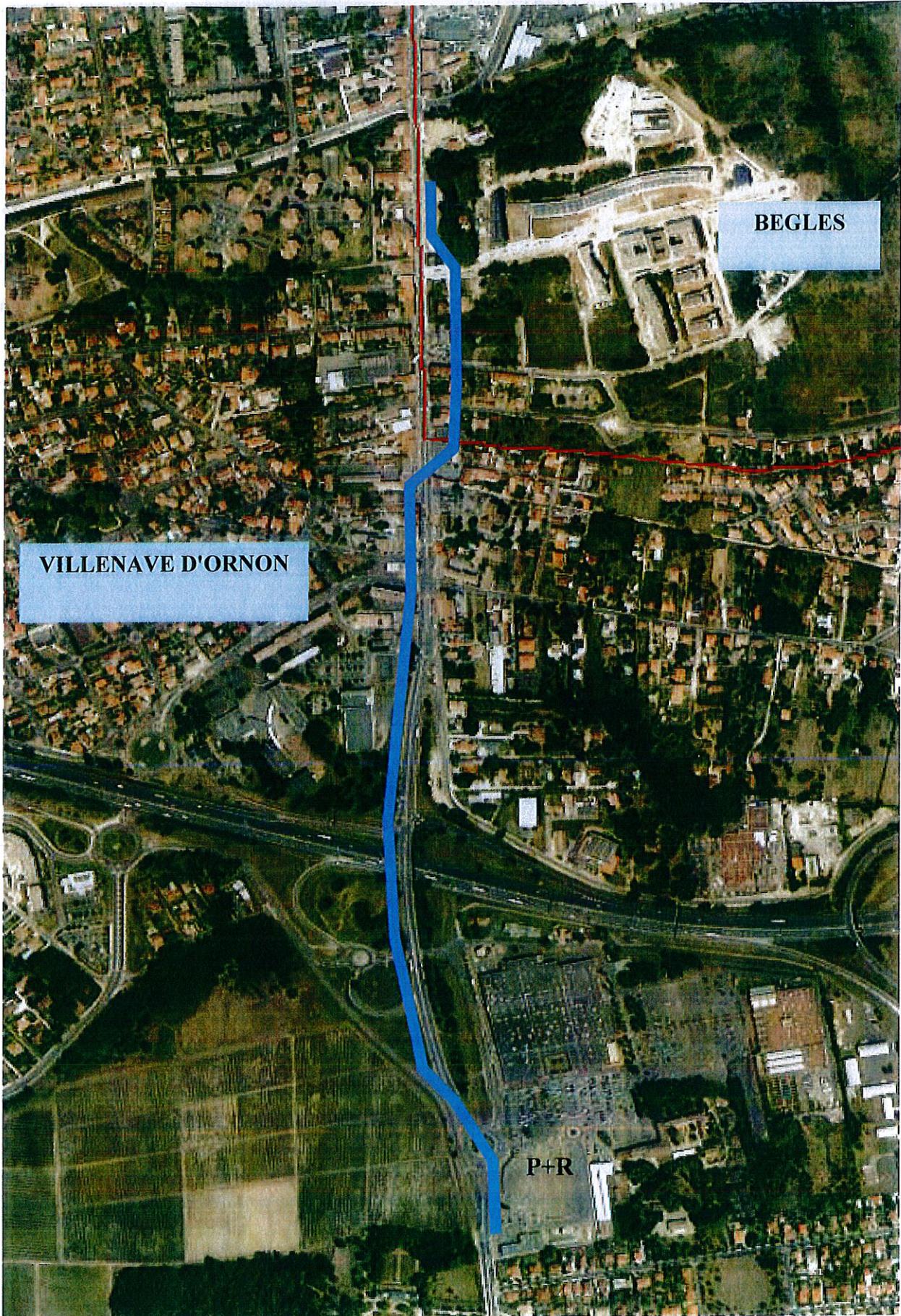
Le coût de cette opération estimé à 58,1 M€ hors taxe (valeur janvier 2013), comprend les acquisitions foncières, les travaux d'infrastructures, du parc relais en superstructure et de l'ouvrage de franchissement de la rocade, non compris le matériel roulant.

Il s'agit toutefois d'une estimation qui devra être affinée au regard de l'avancement des études et des précisions apportées au projet.

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, l'arrêté portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement en date du 25 avril 2013 indique que l'opération d'extension de la ligne C du tramway objet du formulaire n° F07213P0214 « **n'est pas susceptible d'impacts résiduels notables sur l'environnement et n'est donc pas soumise à étude d'impact** » en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Consultable sur le site : www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr DREAL Aquitaine (au milieu à droite rubrique) Evaluation environnementale, Avis de l'autorité environnementale

PLAN DE SITUATION



Article 2 : De tenir à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté urbaine de Bordeaux, le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

04 JUIL. 2013



M. GÉRARD CHAUSSET